



SAINT-MARTIN
VALMEROUX

Mairie de Saint-Martin Valmeroux
13, Rue du Baillage
15140 SAINT MARTIN VALMEROUX

Téléphone : 04 71 69 20 32

Messagerie : mairie.saint-martin-valmeroux@wanadoo.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil Municipal de Saint Martin Valmeroux s'est réuni le 7 SEPTEMBRE 2026.
L'occasion de tirer le bilan de l'été qui s'achève.

La commune a pu approvisionner en eau ses habitants et ses entreprises notamment agricoles.

Le travail en amont sur le réseau d'eau en traitant plus de 6 fuites notamment sur le secteur de St Rémy et Malgorce a porté ses fruits. Toute coupure dans la distribution d'eau a été évitée.

La municipalité prépare l'avenir et a proposé aux communes voisines de constituer un syndicat de production d'eau :

Alors que les autorités prédisent une baisse de la ressource en eau de 30% d'ici 2050 une des actions à entreprendre pourrait consister à augmenter les capacités de pompage des forages de Salles et dans le cadre d'une solidarité intercommunale de mettre à disposition cette ressource supplémentaire à la disposition des habitants des vallées de la Bertrande et de la Doire en interconnectant les réseaux.

Le maire a adressé un courrier à ses collègues des communes voisines en ce sens.

Dans le même temps, le maire a réuni les agriculteurs afin de travailler avec eux pour la remise en service de sources abandonnées et l'ajout de compteurs d'eau dans les pâtures.

L'été a été marqué par 4 temps forts en terme d'animation :

Début juillet le théâtre de Saint Cernin place de la Halle avec son spectacle « le lavoir » suivi du premier marché de pays.

Alors que le Tour de France dans le Cantal captait toutes les attentions, la journée du 14 juillet a rassemblé de nombreux Saint Martinois autour de moments de convivialité place de la Halle lors d'un apéritif républicain et d'une soirée festive avec bandas. À 17h un concert d'élèves de l'école de musique habitants a permis de découvrir des talents Saint Martinois.

Le 30 juillet de nombreux spectateurs ont pu suivre un spectacle de théâtre de rue, un film projeté en plein air et ont pu déguster des produits locaux lors du marché de pays organisé par la municipalité tous les vendredis de Juillet et Août.

Ainsi l'action d'animation municipale a contribué à mieux faire connaître encore nos producteurs locaux et à soutenir leurs activités.

Enfin, là encore à l'initiative de la municipalité 3 concerts de violoncelle ont été donnés en l'église de Saint Martin Valmeroux et de Saint Rémy par un enfant du pays Loïc Fontalive.

L'été aura aussi été marqué par nombre d'initiatives associatives comme le tournoi hebdomadaire de pétanque, la randonnée organisée par les pompiers et aussi l'étape du tour du Cantal pédestre.

La piscine a connu une fréquentation en hausse de 3 000 entrées contre 2000 l'année précédente alors que la fréquentation du camping a été impactée par les périodes de canicules voire par le coût des carburants ayant limité les déplacements des vacanciers.

Un soutien appuyé a été apporté aux associations d'intérêt communal :

Le conseil municipal a décidé de critères d'attribution de subvention aux associations dont le rôle essentiel dans le maintien du lien social et pour le bien vivre ensemble a été souligné. Ces critères reposent essentiellement sur le nombre d'adhérents mais également sur leur projet associatif.

La somme minimale attribuée est de 500€.

Les associations de plus de 10 adhérents reçoivent 1000€ et jusqu'à 1 500€.

Nombre d'associations voient ainsi le montant d'aide augmenté.

Le maire et le conseiller municipal en charge réuniront la vingtaine d'associations Saint Martinoises le 8 octobre pour proposer la réalisation de quelques projets communs comme la fête du sport par exemple.

Il est rappelé là encore qu'un euro apporté à une association contribue à une économie induite pour le commerce local.

De premières décisions en matière de logements ont été prises.

Un des axes forts du mandat sera le logement.

C'est ainsi que le Conseil Municipal a décidé d'autoriser le maire à lancer une consultation d'architectes pour la rénovation de 4 à 5 logements municipaux.

Lors de ses prochaines séances le conseil sera amené à se prononcer sur le texte d'une convention avec Cantal Ingénierie Territorial pour le chiffrage et la planification du coût de maintien en bon état de l'ensemble du patrimoine communal.

L'expertise de Cantal Habitat est attendue quant à son intervention pour la réalisation de logements dans la très ancienne mairie à côté de l'école.

L'étude de l'implantation d'un lotissement sera mise à l'ordre du jour pour répondre au besoin de petits pavillons avec terrain pour familles avec enfants souhaitant accéder à la propriété.

Dans le même temps, l'initiative privée pour la mise sur le marché de logements rénovés sera favorisée en lien avec les aides de l'ANAH et du Conseil Départemental.

Une décision pour conforter une activité économique a été adaptée.

Dans le cadre d'un appel à projet pour créer des activités économiques, la cession d'un garage automobile appartenant à la commune a été décidée pour le montant de 50 000€, prix résultant de la valeur locative. Dès sa concrétisation devant notaire, ce local recevra les véhicules stationnés dans l'ex garage Bony. Le devenir de ce dernier bien devra faire l'objet d'une étude afin de valoriser l'entrée dans le bourg.